



MINISTÈRE
DE LA CULTURE,
DE L'ENVIRONNEMENT,
DES RESSOURCES MARINES,
en charge de l'artisanat

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 1732 / MCE

Le Ministre

Papeete, le - 8 JUL. 2022

Affaire suivie par :
jbiret

à

Madame Eliane TEVAHITUA,
Représentante à l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Elévation du niveau de la mer en Polynésie française.

Réf. : Votre question écrite n° 75/2022/GTH/CAB/ET/et du 22 juin 2022.

Madame la Représentante,

Par courrier ci-dessus référencé, vous attirez mon attention sur une des conséquences du changement climatique qui menace notre Pays à plus ou moins long terme.

Environ 3,6 milliards d'humains, c'est-à-dire presque la moitié de l'humanité, sont déjà exposés au changement climatique, et les données issues du rapport du groupe de travail I du GIEC publié en août 2021 révèlent des prévisions pessimistes. Si les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter sur la même tendance qu'aujourd'hui (scénario SSP2-4.5) :

- vers les années 2040 : les 1,5°C d'augmentation seront déjà atteints (voire dépassés) et le niveau de la mer au port de Papeete aura augmenté en moyenne de 14 cm (données de la NASA, modélisation avec le scénario SSP2-4.5 et d'après les mesures du marégraphe situé au port de Papeete, Fare Ute) ;
- vers les années 2100 : la température moyenne mondiale aura augmenté de 3,2°C et le niveau de la mer au port de Papeete aura augmenté en moyenne de 57 cm.

Le rapport du groupe de travail II du GIEC sur les impacts, l'adaptation et la vulnérabilité des sociétés humaines et des écosystèmes au changement climatique a été publié le 28 février 2022. La conclusion du résumé aux décideurs est très forte: « *Les preuves scientifiques cumulées sont sans équivoque : Le changement climatique est une menace pour le bien-être humain et la santé planétaire. Tout retard supplémentaire dans l'action mondiale concertée et anticipée en matière d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique manquera une brève occasion, qui se referme rapidement, de garantir un avenir viable et durable pour tous.* »

L'un des chapitres du rapport intitulé « Petites îles » s'intéresse spécifiquement aux îles, les territoires d'outre-mer français y sont cités à plusieurs reprises. Les populations des îles du Pacifique font en effet partie des habitants de la planète les plus vulnérables face au changement climatique. Virginie Duvat, spécialiste des îles du Pacifique et autrice principale de ce chapitre, les identifie comme des territoires aux avant-postes, qui seront particulièrement marqués par le changement climatique.

Si les émissions de gaz à effet de serre se poursuivent avec les tendances actuelles, les risques et les impacts pour la Polynésie française dans les décennies à venir seront les suivants :

- les taux de destruction des coraux seraient de 80% avec un réchauffement compris entre 1,5°C et 2°C, et de 99% avec un réchauffement supérieur à 2°C. Cette destruction des coraux, qui rendent de nombreux services écosystémiques, aura comme conséquences l'augmentation des risques de submersions marines (les récifs coralliens atténuent l'énergie des vagues d'environ 70%) ; la raréfaction des espèces de poissons du lagon dont la population locale se nourrit ; et la perte d'un des joyaux attractifs de la Polynésie française pour le secteur touristique ;
- la submersion chronique des zones littorales de faible altitude impactera les infrastructures vitales du Pays (ex : infrastructure portuaire et aéroportuaire, poste source électrique) ainsi que les habitations ;
- des précipitations moins bien réparties dans l'année et plus concentrées auront comme conséquences des baisses de production hydroélectrique et des épisodes d'inondations plus intenses et fréquents. Inversement, des épisodes de sécheresses plus marqués et la montée du niveau de la mer infiltrant les eaux souterraines des îles basses menaceront la disponibilité en eau douce. Ces phénomènes vont directement impacter la survie des populations locales et le secteur de l'agriculture ;
- le déclin d'au moins 50% de la capacité de pêche d'ici 2100 (en comparaison des années 1980–2000) entraînant également une augmentation du risque d'insécurité alimentaire pour la grande majorité des îles du Pacifique.
- la production des céréales (blé, riz et maïs) baisserait au rythme de 2% par décennie au niveau mondial avec des difficultés d'approvisionnement grandissante pour les pays importateurs comme la Polynésie française.

Concernant les orientations à mettre en œuvre pour atténuer ces impacts, le dernier rapport du groupe III du GIEC, sorti le 4 avril dernier, appelle à prendre des mesures immédiates et dans tous les secteurs pour "garantir un avenir vivable". Il existe désormais, dans tous les secteurs, des options permettant de réduire nos émissions au moins de moitié d'ici à 2030.

Au niveau local, il est préconisé de diminuer la part des énergies fossiles au profit des renouvelables, de développer la résilience alimentaire, de réduire la consommation de produits d'origine animale, de renforcer l'offre de transport public et les mobilités actives, de renforcer l'éco-conditionnalité des aides et investissements publics, d'accompagner la « décarbonation » des emplois, de favoriser la rénovation du bâti existant ou encore de construire un système de santé basé sur la prévention. Le rapport conclu notamment que l'action coutera moins cher que l'inaction.

Entre 2015 et 2020, le Plan Climat Energie (PCE) fût le premier programme d'actions en matière de lutte contre le changement climatique. Ce schéma a notamment permis :

- d'approfondir les réflexions et d'initier des actions concrètes des pouvoirs publics ;
- de créer un réseau d'acteurs porteurs d'actions ;
- de planifier pour la première fois l'action du Pays en matière de gaz à effet de serre.

Toutefois, les cibles du PCE n'ont pas été atteintes : la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ont progressé de 7% au lieu de diminuer d'autant. Ainsi, l'empreinte carbone d'un polynésien est comparable à celle d'un métropolitain et se situe autour de 10 tonnes de CO2 par an et par habitant, alors qu'il faudrait qu'elle se situe autour de 2.5 tonnes pour respecter les Accords de Paris.

Par ailleurs, le volet d'adaptation au changement climatique était très peu présent dans le PCE. Or, il s'agit peut-être du volet le plus important pour la Polynésie française en raison, et vous l'avez à juste titre évoqué dans votre question écrite, de la très forte vulnérabilité aux conséquences du changement climatique à court, moyen et long terme.

Ce constat nous invite à repenser notre action climatique afin de mettre en place une politique publique qui décline de manière cohérente les objectifs du Pays. Le nouveau Plan Climat de la Polynésie française doit ainsi dessiner le chemin à emprunter pour nous permettre d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixé : diviser par deux ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2013. En particulier, celui-ci devra présenter une cohérence forte entre les objectifs fixés, la stratégie, le plan d'action et les moyens alloués.

Le forum du Plan climat 2022-2030 qui s'est justement ouvert ce lundi 4 juillet 2022 initie cette démarche importante pour notre Pays et à laquelle je vous invite à contribuer le plus largement possible.

Je vous prie de croire, Madame la Représentante, à l'assurance de ma considération.


Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU
